





Rennes, le 9 mars 2020

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Coronavirus en Bretagne : point de situation sanitaire et mesures destinées à freiner la propagation du virus

# Point de situation sanitaire à 17h

L'ARS Bretagne et les autres services de l'État assurent le suivi de la situation épidémiologique et la mise en place des mesures sur le territoire en coordination avec l'ensemble des acteurs de santé.

A ce jour, 71 cas de Coronavirus Covid-19 sont actuellement confirmés en Bretagne :

- 55 cas (soit + 8) dans le Morbihan, qui présente la particularité d'une zone de circulation active du virus
- 5 cas dans le département du Finistère
- 11 cas (soit +4) dans le département d'Ille-et-Vilaine.

En lien avec Santé Publique France, les investigations se poursuivent par rapport aux cas contacts (c'est-à-dire les personnes qui ont été en proximité de patients diagnostiqués Covid-19).

## Les mesures applicables pour freiner la propagation du virus

#### L'ensemble des établissements de santé a été mis en alerte :

- mise en place du plan de mobilisation interne, pour les hôpitaux et les cliniques, et du plan bleu pour les EHPAD et autres établissements médico-sociaux (consignes de restrictions des visites notamment);
- réunion de travail associant les établissements support de GHT et les établissements privés pour préparer l'organisation du système de santé ;
- renforcement du Centre hospitalier de Vannes, notamment par du personnel de la réserve sanitaire.

Les solutions hydro-alcooliques peuvent être préparées par les pharmacies, en cas de rupture d'approvisionnement, jusqu'au 31 mai 2020 (arrêté du 6 mars 2020).

Un décret, publié prochainement, permettra de faciliter le recours à la télémédecine pour les téléconsultations.

Afin de freiner la propagation du virus, à l'échelle nationale, tous les rassemblements de plus de 1 000 personnes, à l'extérieur et à l'intérieur, sont désormais interdits, sauf pour les évènements indispensables à la continuité de la vie de la Nation.

Un recensement est en cours pour arrêter très rapidement la typologie des évènements qui ne seront pas concernés par cette annulation. Les rencontres sportives en milieu ouvert sont désormais incluses dans le champ de l'interdiction (sauf bien sûr si le huis clos les ramène sous le seuil des 1000)

# Dispositifs d'information

- Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le COVID-19 : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toute question non médicale, une plateforme téléphonique nationale est accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7 : **o 800 130 000**

#### En région Bretagne,

- une cellule régionale d'information au public (CIP) répond à tous les aspects non sanitaires (annulation ou maintien d'événements, questions des maires et des entreprises) du lundi au vendredi de 8h3o à 17h3o via la plateforme nationale : o 80o 130 000
- pour la situation morbihannaise des cas groupés, un numéro vert régional est activé à l'ARS :
  0 800 350 017
- informations sanitaires : www.bretagne.ars.sante.fr

# Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique;
- Porter un masque quand on est malade.

# Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

Des points d'information quotidiens seront diffusés par l'ARS Bretagne et les services de l'État pour faire état de l'évolution de la situation et des mesures prises en Bretagne.